



Le 16 janvier 2022

Objet : vœux 2022

Monsieur le Maire des Sables d'Olonne

CS 21842

21, place du Poilu de France

85100 Les Sables d'Olonne

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous écrire dans le cadre d'une affaire qui défraie beaucoup la chronique en ce moment, je veux parler de la statue de l'archange Saint Michel.

Après le jugement du Tribunal Administratif du 16 décembre 2021, vous avez souhaité faire appel, ce qui est parfaitement votre droit.

Ce qui ne l'est pas, c'est que votre rancœur vous amène à une campagne de communication publique dans laquelle vous associez vos vœux 2022 à un message explicitement religieux.

Ce faisant, vous contrevenez gravement aux articles 1 ( la République assure la liberté de conscience ) et 2 ( la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ) de la loi du 9 décembre 1905.

Non seulement vous financez une communication relative à un culte particulier avec de l'argent public, mais vous semblez considérer que tous les Sablais sont catholiques.

Au nom du mélange des genres et du non respect de la stricte neutralité à laquelle votre fonction vous oblige à vous conformer, je vous demande de mettre fin sans délai à cette campagne d'affichage.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments laïques et républicains.

Le Président

Gilles Bourmaud